

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 février 2015

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Objet : Adoption du Budget Primitif 2015 – Ville

EXPOSE DES MOTIFS

- **Rappel et références :**

Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2.

- **Motivation et opportunité :**

Mes chers collègues,

A Montreuil comme dans l'ensemble des collectivités, le budget 2015 et sa préparation ont relevé de l'exceptionnel et du jamais vu. Pour la première fois, ce n'est pas à un ralentissement de l'augmentation des recettes du type du gel des dotations opéré entre 2010 et 2012 par le Gouvernement Fillon auquel les collectivités territoriales ont été confrontées, mais à une disparition brutale d'une partie de leurs recettes.

Le plan de réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros (répartis entre l'Etat pour 18 milliards, les collectivités territoriales pour 11 milliards, la protection sociale pour 11 milliards et l'assurance maladie pour 10 milliards) annoncé le 8 avril dernier par le Premier ministre inflige au budget de la ville un manque à gagner de 12,5 millions d'euros sur les trois prochaines années.

Ce plan a donc un impact négatif extrêmement important pour les finances de notre ville, tant en fonctionnement qu'en investissement. Et puisque ces pertes de recettes annuelles sont définitives et s'additionnent d'une année sur l'autre, cette diminution cumulée des moyens budgétaires se traduira par un autofinancement amputé de l'ordre de 100% d'ici 2017.

C'est un basculement sans précédent dans l'histoire de la ville de Montreuil et dans l'histoire des finances des collectivités territoriales.

A Montreuil, nous avons fait le choix d'un service public fort pour répondre aux besoins de la population, les conséquences de cette baisse des dotations sont d'autant plus douloureuses.

Au chapitre de ces conséquences, figure le ralentissement du rythme de construction annuelle de logements neufs sur la ville. L'amputation budgétaire d'une part et le manque de soutien aux maires bâtisseurs d'autre part, empêchent les maires de conduire une politique plus volontariste, alors même que la crise du logement en Ile-de-France nécessiterait un engagement fort de toutes les communes.

Ainsi, aucune ville ne pourra assumer financièrement dans ce contexte budgétaire de construire les équipements publics nécessaires à l'accueil de nouvelles populations.

Face à cette situation extrêmement difficile et dans le cadre de la préparation du budget 2015, les élus de la majorité municipale ont fait le choix de la responsabilité.

Privés de nos recettes et contraints à des dépenses toujours plus importantes, tels les 2,5 millions d'euros nécessaires à la mise en place - rendue obligatoire par l'Etat - de la réforme des rythmes scolaires, c'est l'ensemble de l'action municipale que nous avons été obligés de revisiter, avec un objectif : maintenir le service public local, tout en continuant de répondre à nos ambitions en matière de services rendus à la population et de développement pour Montreuil.

C'est à ce double objectif que le budget 2015 répond en garantissant aux Montreuillois-e-s, frappés eux-aussi durement par la crise économique et sociale, des politiques publiques solidaires, protectrices et émancipatrices qui, pour aujourd'hui et pour demain, leur permettront de conserver toute leur place dans la ville et de devenir les acteurs de son développement.

En mai dernier, au tout début du mandat, le cabinet d'audit indépendant Klopfer, qui accompagne la collectivité depuis plus de vingt ans, a remis un rapport d'analyse et de prospective financières qui concluait sur "la mise en oeuvre nécessaire de mesures vigoureuses d'ajustement au regard des contraintes importantes pesant sur la prospective financière de la ville" ; ces dernières rendant « absolument nécessaire la poursuite et l'amplification de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, un rééchelonnement du programme d'investissement et une hausse des taux d'imposition » en raison "de l'augmentation de l'investissement de la ville en 2013, de la hausse des dépenses de fonctionnement, de l'augmentation de la dette bancaire et, bien sûr, de la baisse des dotations de l'Etat".

Comme il a été indiqué lors du Débat d'orientation budgétaire, la municipalité n'entend pas faire payer de double-peine aux Montreuillois-e-s et, conformément aux engagements pris devant les électeurs il y a un an, confirme son choix de ne pas augmenter les impôts aux fins d'équilibrer le budget de la commune, sachant qu'une augmentation de 18% aurait été nécessaire pour compenser les baisses de dotation imposées par l'Etat.

Il a donc été demandé, dès le mois de juin, aux services de la Ville de préparer, avec les élus, le budget 2015 avec trois objectifs : le maintien au même niveau des charges de personnel, la diminution de 10 % de toutes les dépenses de fonctionnement et un crédit d'investissement maintenu à 30 millions d'euros, afin de permettre à la ville de se développer tout en garantissant la soutenabilité financière d'un tel effort.

Pour chaque dépense faite par la collectivité, il a donc fallu s'interroger, vérifier, apprécier la nécessité de maintenir ou non celle-ci au regard du service rendu aux Montreuillois et de leur coût pour la collectivité.

Au cours de l'élaboration du budget 2015, cet examen exceptionnel mais indispensable a été réalisé, par tous les élus, sans tabou, de façon responsable et méthodique dans le respect des trois priorités fixées par le maire : l'éducation, l'espace public et le sport. Trois secteurs majeurs, essentiels pour offrir à tous les Montreuillois-e-s les conditions de leur épanouissement, et sur lesquels la ville s'engage, au-delà du seul budget 2015, à renforcer son action.

C'est parce que la situation est difficile que nous allons nous appuyer encore plus fortement sur nos valeurs et sur notre volonté de faire de Montreuil la ville de la coopération, de la solidarité, une ville moderne, accueillante et attirante.

Ce Budget Primitif 2015, qui s'élève à 257.1 millions d'euros, est présenté à travers les deux tableaux ci-dessous, avec un récapitulatif de l'ensemble des dépenses et des recettes pour chacune des sections :

RECAPITULATIF DES DEPENSES	BP 2015		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Section d'investissement	77 997 514	0	77 997 514
Section de fonctionnement	168 099 256	11 022 503	179 121 759
TOTAL	246 096 770	11 022 503	257 119 273

RECAPITULATIF DES RECETTES	BP 2015		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Section d'investissement	66 975 011	11 022 503	77 997 514
Section de fonctionnement	179 121 759	0	179 121 759
TOTAL	246 096 770	11 022 503	257 119 273

Le budget comporte des **opérations réelles**, qui donneront lieu à encaissement et décaissement, et des **opérations d'ordre**, qui sont des opérations comptables rendues obligatoires par l'instruction M14 (dotation aux amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement versées). Les opérations d'ordre ne sont pas neutres sur l'équilibre budgétaire section par section, c'est la raison pour laquelle elles sont présentées dans les précédents tableaux.

L'analyse des recettes et dépenses réelles, section par section, nous permet de préciser les évolutions prévues et inscrites dans le projet de Budget Primitif 2015.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il convient de rappeler que la structure du budget de fonctionnement a été profondément modifiée depuis quatre ans du fait des transferts de compétences à la CAEE : en 2010, l'assainissement, l'eau et le traitement des ordures ménagères ; en 2011, la collecte des déchets ; en 2012, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, le développement économique, la politique de la ville, l'urbanisme et l'aménagement, les équipements culturels, les équipements sportifs ainsi que la biodiversité et l'environnement.

- **Les recettes de fonctionnement en stagnation**

Avec un total de 179.12 M€, les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget 2015 sont globalement stables par rapport au Budget Primitif 2014 dans lequel elles s'élevaient à 178.59 M€, soit une très légère hausse de 0.3 %.

1.1. Les recettes courantes de fonctionnement :

a) Les impôts et taxes : 127.25 M€

Ce chapitre de recettes enregistre une hausse de 1.6 % par rapport au Budget Primitif 2014 (+2 M€). Il comprend notamment l'Attribution de Compensation qui, par définition, est modifiée à chaque transfert de compétence à la CAEE, d'où la nécessité d'approfondir l'analyse de ce chapitre.

Les principales recettes relatives aux impôts et taxes prévues au budget 2015 comprennent :

- Le produit de la fiscalité ménages (Taxes sur le foncier et Taxe d'habitation) :

Le produit des trois taxes ménages a été évalué sur la base de taux d'impositions identiques à ceux de 2014 puisque, conformément à l'un de nos principaux engagements envers les Montreuillois, **nous ne voulons pas augmenter les taux des 3 taxes ménages**, les habitants supportant déjà une pression fiscale non négligeable. En conséquence, sans hausse des taux d'imposition qui constitue le principal levier de ressources supplémentaires, il nous faut effectuer par ailleurs d'autant plus d'efforts importants et collectifs sur toutes les dépenses de fonctionnement et sur la recherche de financements et de recettes supplémentaires. **Cette stabilité des taux des 3 taxes locales est une priorité politique forte.**

L'estimation du produit fiscal 2015 inclut une actualisation nationale des valeurs locatives de +0,9%, qui a été votée en décembre par le Parlement, comme chaque année, dans le cadre de la loi de Finances.

La variation "physique" des bases d'imposition, c'est-à-dire la croissance réelle découlant notamment de l'amélioration du bâti existant ou du développement de la population montreuilloise, est estimée à +1,2% pour la taxe d'habitation ainsi que pour la taxe sur le foncier bâti. Concernant la taxe sur le foncier non bâti (qui ne représente que 0,3% du produit fiscal des 3 taxes), la recette prévue au BP 2015 stagne par rapport au BP 2014. Le produit fiscal résultant de ces différentes prévisions (70,2M€) serait ainsi en progression de 2,1% par rapport au produit fiscal issu de la notification des bases d'imposition prévisionnelles 2014 par les services de l'Etat.

S'y ajoute en 2015 une estimation de 0,2M€ de produit fiscal supplémentaire résultant du vote de la majoration de 20% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, comme permis par la loi de Finances rectificative pour 2014.

- L'Attribution de Compensation (AC) :

Il convient de rappeler que depuis 2010, la ville perçoit de la part de la CAEE une Attribution de Compensation, calculée par différence entre la taxe professionnelle transférée (ajoutée à une composante de la dotation forfaitaire), et les charges nettes afférentes aux compétences transférées.

Par voie de conséquence, il est proposé d'inscrire un montant estimatif de 44.2M€ en 2015, soit une baisse de -0.6 % par rapport au Budget Primitif 2014. En effet, au fur et à mesure des transferts de compétences à la CAEE, l'AC diminue progressivement, en fonction du poids des charges nettes transférées à la Communauté d'Agglomération.

Toutefois, il convient de souligner qu'à l'issue de tous les transferts de compétences, cette attribution de compensation n'évoluera plus dans le temps – à périmètre constant – ce qui représente donc une part importante de nos recettes, qui sera figée, soit 25 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Les lois de finances 2012 et 2013 ont modifié les modalités de fonctionnement du FSRIF, ce qui a permis à la collectivité de percevoir 3 755 075 € en 2014. Ce montant étant désormais figé mais assuré, il convient d'inscrire de nouveau 3.75 M€ au BP 2015.

Le FPIC est caractérisé par deux évolutions dont la modification du critère de répartition de droit commun qui repose désormais sur le coefficient d'intégration fiscale, ce qui s'est traduit en 2014 par une répartition plus favorable aux neuf communes de la CAEE. S'y ajoute la confirmation votée dans la loi de Finances 2015 de l'augmentation de l'enveloppe nationale du FPIC, ce qui permet de prévoir une hausse du solde net en faveur de la Ville, de l'ordre de +30 %, correspondant à une estimation de 1.3 M€ au BP 2015 contre 1 M€ en 2014 (solde net entre l'attribution au compte 7325 et le prélèvement au compte 73925).

Le total des recettes issues de ces deux fonds enregistre une hausse de 314 K€ (due au FPIC) pour s'établir à 5.4 M€, soit une hausse globale de 6.2 % par rapport au BP 2014.

- Parmi les autres impôts et taxes, il convient de souligner les éléments suivants :

- La Taxe sur l'électricité collectée par le SIPPAREC et reversée aux communes membres de ce syndicat est reconduite pour un montant de 1.7 M€.

- Des droits de stationnement pour un montant total de 1.55 M€ qui comprend la hausse de la recette liée à la Délégation de Service Public pour le stationnement (+15 K€) et l'inscription d'une nouvelle recette de 60 K€ dans le cadre du nouveau projet Autolib.
- Une progression de la taxe additionnelle aux droits de mutation de 5.7 % par rapport au BP 2014, soit en valeur +200 K€ pour atteindre 3.7 M€. Cette évolution résulte du dynamisme des transactions immobilières constaté sur Montreuil.

b) Les dotations, les compensations et les subventions : 31.6 M€

Pour rappel, ce chapitre de recettes (chap. 74) comprend les dotations versées par l'Etat ainsi que les subventions de nos partenaires sur les différentes activités ou prestations municipales (comptes 747).

Au BP 2014, les dotations de l'Etat et des compensations fiscales étaient en diminution de 3.5 % par rapport au BP 2013. Suite au plan de réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros annoncé en avril dernier par le Premier Ministre, cette baisse s'accroît au BP 2015 avec une **régression des dotations de -16.8%, soit en valeur une perte de recettes de 4.3 M€ entre le BP 2015 et le BP 2014.**

En revanche, les subventions sur nos activités affichent une progression globale de 24.4% par rapport au Budget Primitif 2014, pour un montant de 10.1 M€. Cette hausse est la conséquence du développement de nos services à la population et de l'efficacité de nos recherches de financements.

Le montant total du chapitre 74 enregistre ainsi une baisse globale de -7 % par rapport au BP 2014, soit -2.3 M€.

- Une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en chute libre :

Comme expliqué lors du débat des orientations budgétaires, nous devons prendre en considération la baisse annoncée de 11 Milliards d'euros des dotations versés par l'Etat aux collectivités entre 2015 et 2017, dans le cadre de l'effort national de redressement des comptes publics. A cet effet, il est estimé pour Montreuil une baisse de -19.1 % par rapport au BP 2014, ce qui engendre pour la collectivité une perte d'environ 3.7 M€, ramenant la dotation forfaitaire à 15.77 M€ contre 19.5 M€ au BP 2014.

- La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) :

La DSU devrait enregistrer une très légère hausse de 0,9% (pour Montreuil elle est indexée depuis plusieurs années sur l'inflation prévisionnelle retenue dans la loi de Finances) pour s'établir à 2.58 M€ contre 2.56 M€ en 2014.

- La fin du versement de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) :

La Ville est inéligible depuis 2012 à la Dotation Nationale de Péréquation et à ce titre, voit cette dotation en diminution progressive. En 2015, du fait de cette inéligibilité, la Ville ne devrait plus percevoir aucune somme au titre de cette dotation, qui n'a donc pas été inscrite au BP 2015. Cela représente une perte de recette de 209K€ par rapport au BP 2014.

- Les compensations fiscales toujours en forte diminution (-14 %) : 2.5 M€

En tant que variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat versées aux collectivités, les deux premières compensations fiscales ci-dessous diminuent fortement chaque année depuis 2012 dans le cadre de la loi de Finances. En 2015, les estimations sont caractérisées par les variations suivantes par rapport au BP 2014 :

- Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle **(-300 K€)**, pour un montant de 680 K€
- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières **(-130 K€)**, qui s'établit à 320 K€
- Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation (+25 K€), qui échappe encore au statut de variable d'ajustement, pour un budget 2015 de 1.52 M€

- Des subventions aux activités en hausse :

Cette augmentation globale de 24.4 % (+2 M€) par rapport au BP 2014, pour un budget 2015 de 10.1 M€, recouvre des évolutions très différentes selon nos partenaires :

- Les participations de la **Caisse d'Allocations Familiales** augmentent de 1,9 M€, de l'ordre de +34.4 % par rapport au BP 2014, suite à un travail des services d'optimisation des financements, notamment sur le contrat enfance jeunesse et le recours pour les crèches au « fonds public et territoire ».
- Les subventions de l'**Etat** sont en diminution de 18%, hors rythmes scolaires, en raison de la suppression de 130 K€ de subventions de l'ARS, à destination des centres municipaux de santé. .
- Les subventions de la **région Ile-de-France** (297,8 K€) diminuent de 140 K€, suite au basculement en investissement des financements de la Région dans le cadre des fonds dédiés aux projets « Nouveaux Quartiers Urbains (NQU).
- Les subventions attribuées par le **Conseil Général de Seine-Saint-Denis** poursuivent leur baisse, de l'ordre de -10.2 % par rapport au précédent BP, pour un montant total de 957 K€ inscrits au BP 2015.
- Enfin les subventions de la part de l'**Europe** passent de 122 K€ en 2014 à 66.4 K€ au BP 2015, suite à une diminution des financements de l'Europe sur les projets migrants vieillissants.

c) Les produits des services et les autres recettes courantes : 19.7 M€

- Les produits des services et du domaine :

Le BP 2015 en ce qui concerne les produits des services et du domaine s'élève à 14.7 M€, soit une stagnation par rapport au budget 2014 (14.4 M€). Ces produits sont essentiellement composés des refacturations des mises à disposition dans le cadre de compétences transférées à la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (comptes 70846 et 70876), et de toutes les recettes issues des prestations municipales facturées aux usagers.

- Les produits de gestion courante et les atténuations de charges :

Les produits courants sont caractérisés par une légère hausse de 6.7% pour atteindre un montant global de 3.7 M€. A travers le chapitre 75, on constate une hausse de +135.6 K€ des revenus des immeubles (1.4 M€), et de +67.7 K€ des produits divers (2 M€) tandis que les redevances sont reconduites au même montant que le BP 2014, soit à 276 K€.

1.2 Les produits financiers

Les produits financiers restent quasiment stables par rapport au BP 2014, avec une estimation de l'ordre de 566 556 euros (+10 K€). Ces derniers comprennent toujours une enveloppe d'environ 500 K€ en recette et en dépense de fonctionnement, dans le but de saisir une éventuelle opportunité d'échange de taux d'intérêt (opération de « swap ») concernant l'un de nos contrats de prêt, en vue d'un gain financier pour la Ville.

1.3 Les recettes exceptionnelles de fonctionnement

Par définition ces recettes sont non récurrentes dans la mesure où elles fluctuent d'une année sur l'autre. Pour l'exercice 2015, nous ne prévoyons pas de recettes exceptionnelles.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Conformément à la présentation des orientations budgétaires, la Ville doit composer avec une baisse importante des dotations de l'état corrélées à des dépenses toujours plus importantes comme les 2,5 millions d'euros nécessaires à la mise en place - rendue obligatoire par l'Etat - de la réforme des rythmes scolaires.

Ainsi, il s'agit de répondre à un double objectif qui consiste à revisiter l'ensemble de l'action municipale, de l'organisation de l'administration jusqu'aux politiques publiques d'une part, et de maintenir le service public local, tout en continuant de répondre à nos objectifs en matière de services rendus à la population et à nos ambitions pour le développement de Montreuil d'autre part.

Dans cette optique responsable, les priorités de la municipalité sont l'éducation, l'espace public et le sport qui doivent s'inscrire comme des priorités pérennes du mandat, complétant utilement l'ambition simple mais indispensable, déjà mise en œuvre au cours de ces neuf premiers mois de mandat, de retrouver une ville agréable et propre, une ville sereine et apaisée, dont chaque Montreuillois-es puisse se sentir fier.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2015 s'élèveront à **168,1 M€**, ce qui représente une très légère hausse de +0.8 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce niveau de dépenses recouvre les principales évolutions suivantes :

- Les charges de personnel :

Les dépenses en charges de personnel (chapitre 012) enregistrent une hausse de 3.3 % (+3.47 M€) pour s'établir à 109,1 M€. Hors rythmes scolaires, cela représente une augmentation de 1.86%, soit une progression inférieure à l'augmentation spontanée de la masse salariale (2%). Avec les nouveaux équipements ou services qui ont vu le jour au cours de l'exercice 2014 (nouveaux groupes scolaires, crèches...), les charges de personnel représentent désormais 65 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un niveau très élevé en comparaison avec les collectivités de même échelle, alors que les transferts de personnels à la Communauté d'Agglomération Est Ensemble sont quasiment terminés.

Dans ce cadre un pilotage fin, visant à la maîtrise de la masse salariale, est mis en place en 2015 impliquant :

- non création nette d'emploi
- non remplacement systématique
- limitation des renforts
- favorisation de la mobilité interne

Dans cet objectif, une nouvelle instance - le comité emploi - est mise en place. Elle vise à étudier, mensuellement, les questions relatives à l'emploi et permettra d'avoir une vision transversale et partagée des problématiques et un suivi fin et régulier de l'évolution de la masse salariale.

Dans le même temps, les projets visant à l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de travail des agents seront poursuivis :

- Progression des rémunérations des agents avec comme chaque année, l'augmentation du régime indemnitaire indexé sur l'inflation et la prise en compte de l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- La poursuite de la politique sociale en faveur du personnel avec d'une part, l'élargissement de l'attribution des titres restaurants impulsée dès 2013 aux agents vacataires remplissant certaines conditions, et d'autre part, la promotion auprès du personnel des autres volets de la politique sociale que sont la complémentaire santé (mutuelle et prévoyance), les aides exceptionnelles face aux aléas de la vie et les allocations de rentrée scolaire.

Malgré les contraintes liées au contexte budgétaire, la municipalité maintiendra des ambitions fortes en matière de politique du personnel. Mobilité interne, facilitation du parcours dans l'emploi, amélioration de l'offre de formation, développement des compétences, prévention des maladies professionnelles et amélioration des conditions de travail devront permettre à tous les agents du service public montreuillois de s'épanouir pleinement dans l'exercice des missions qui leur sont confiées.

- Les frais financiers :

Les charges financières restent pratiquement stables par rapport au BP 2014 pour s'établir à un montant de 6.98 M€, soit une légère évolution de +1.2 % qui se traduit en valeur par une variation de +80 K€. Cette stagnation s'explique en partie par des taux qui demeurent à des niveaux historiquement bas.

Avec une prévision budgétaire de 6,98M€ de frais financiers, il s'agit d'une des inscriptions les plus basses depuis des années, à comparer par exemple aux 9,5M€ inscrits en 2008, ce qui permet de dégager des marges de manœuvre pour développer la qualité des services publics proposés aux citoyens.

- Les dépenses d'activités :

La Ville va poursuivre ses efforts entrepris depuis le début de la mandature, en cohérence avec les axes prioritaires définis lors du débat d'orientations budgétaires, afin de répondre aux besoins des Montreuillois :

- Le budget de la Direction de **l'Education** augmente de façon significative de +10%, soit un en valeur + 825K€ pour s'établir à 8,9 M€. Cette progression est la résultante d'une volonté politique forte de consacrer davantage de moyens à la politique éducative à Montreuil. L'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire permettra de donner de la cohérence à nos actions éducatives. L'amélioration des conditions d'accueil, la mise en place d'activités périscolaires de qualité sont autant d'objectifs nécessitant de nouveaux moyens. Le budget des centres de loisirs sera triplé passant de 342 K€ en 2014 à 1,1M€ au BP 2015.
- **La petite enfance** verra ses ressources optimisées pour proposer un niveau de service public amélioré par rapport à l'exercice précédent, avec notamment le développement des lieux d'accueils "enfants parents Petite Enfance" et l'approfondissement du travail des trois RAM (Relai Assistantes Maternelles) avec la mise en place de nouveaux "contrats d'objectifs relais" et le décloisonnement des modes d'accueil avec des actions au sein de nos structures associant les assistantes maternelles (sorties, spectacles, intervenants en commun...).
- Les actions dans le domaine de la **jeunesse** seront maintenues et développées avec une enveloppe budgétaire s'élevant à 1.2 M€. Les principales orientations du service Jeunesse sont caractérisées par l'organisation d'activités de loisirs (séjours vacances, mini-séjours, échanges internationaux), la valorisation des réalisations et initiatives des jeunes (artistiques, culturelles, citoyennes et sportives), et visent à favoriser et organiser la participation des jeunes à la vie locale, à faciliter leur accès à l'information, à l'orientation et à l'insertion professionnelle, à faciliter leur accès aux nouvelles technologies de l'information, et encourager et accompagner les pratiques culturelles et artistiques amateurs.
- La politique en matière d'**espaces publics** constitue également un axe prioritaire de la municipalité pour améliorer le **cadre de vie** des habitants en faisant de Montreuil une ville plus propre et plus tranquille. Cette volonté politique forte se traduit par une hausse de 13% du budget consacré à la **propreté urbaine** qui s'établit au BP 2015 à 2.4 M€. Au sein de cette enveloppe budgétaire, il convient de souligner l'effort supplémentaire de l'ordre de +33 % alloué au traitement des tas sauvages (902 K€), la hausse de 2.2 % des dépenses prévues dans le cadre du nettoyage de la Voirie (1.02 M€) ou encore un budget consacré à la collecte et le traitement des déchets spécifiques pratiquement doublé par rapport au BP 2014 pour un montant de 92 K€.
- Les actions en matière de **politique sportive**, axe majeur de la politique municipale, destinées aux montreuillois seront développées en 2015 pour faire de Montreuil une Ville attractive en termes de pratiques sportives.
- En cette période de crise économique et sociale, les domaines de **la solidarité, de l'action sociale et de l'intégration** sont une composante importante du projet municipal. Par voie de conséquence, la municipalité a décidé de reconduire la subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 1.87 M€. Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), inauguré en mars 2011, qui développe ses actions en faveur de la population âgée de Montreuil, voit son budget augmenté de +10 % pour l'exercice 2015. Les activités proposées aux seniors seront de nouveau améliorées, notamment dans les quartiers, et en lien étroit avec les propositions du Club Senior.
On notera que la collectivité dispose depuis 2014 de trois centres sociaux municipaux : Bel Air Grands Pêcheurs, Espéranto et Lounes Matoub. A périmètre constant, le budget de ces centres sociaux a été maintenu pour permettre de répondre au mieux aux besoins des montreuillois.

- Concernant le secteur de **la santé**, hors dépenses de ressources humaines, les dépenses s'élèveront à 554 K€, pour que la Ville puisse proposer à ses habitants un service public de qualité avec comme priorité l'accès aux soins pour les montreuillois les plus démunis.
- Afin de permettre la modernisation de l'administration, le développement de l'informatisation et de la dématérialisation, le budget de fonctionnement de la Direction des Systèmes d'Information et d'Innovation Numérique sera en hausse de 19,6% par rapport au BP 2014, pour mettre en œuvre les priorités retenues dans le schéma directeur.
- En ce qui concerne **la culture**, il convient de rappeler que les compétences liées aux bibliothèques et au conservatoire ont été transférées à la CAEE, comme celle du cinéma G. Méliès ce qui a permis à la Direction du Développement Culturel d'enregistrer une baisse de 1.4 M€.
- S'agissant de **l'urbanisme, du logement et de l'immobilier**, le Budget Primitif 2015 prévoit une enveloppe globale de 9.2 M€, soit une baisse de 4.2 % qui s'explique par une optimisation des moyens dans un contexte caractérisé par des charges incompressibles que sont les charges locatives et de copropriété.
- De même, d'autres budgets de fonctionnement sont rationalisés et réduits, comme les dépenses de fonctionnement de l'Administration Générale (-9%) ou encore de la Communication (-16,6%).

Malgré la baisse de 3,7 millions d'euros des dotations de l'Etat, la ville a néanmoins réussi à limiter à 1 million d'euros, la diminution de son autofinancement par un travail rigoureux d'optimisation. Afin de conserver une capacité d'investissement annuelle de 30 millions d'euros, la Ville maintient une épargne brute prévisionnelle de l'ordre de 11 M€ (11 022 503 euros plus précisément). Cette épargne brute prévisionnelle sera consacrée au financement des investissements et au remboursement de la dette.

A noter que cet autofinancement permet de couvrir les opérations d'ordre, à savoir 8.1 M€ d'amortissements au total (amortissements des biens, des matériels et des subventions d'équipement), y compris l'amortissement sur 15 ans de la subvention à la SEMIMO B (2,6 M€/an) ; le reste constituant le « virement à la section d'investissement » soit 2.9 M€.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Les recettes de la section d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement, dont le montant s'élève à 66 975 011 euros, se composent de la façon suivante :

- **Les recettes propres**, qui sont composées du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), du produit des amendes de police et de la Taxe d'Aménagement (ex TLE), enregistrent une hausse significative d'environ 50 % passant de 5.2 M€ au BP 2014 à 7.7 M€ au BP 2015. Les évolutions de ces trois ressources sont les suivantes :
 - *FCTVA* : le calcul est effectué sur la base des dépenses d'investissement N-2 éligibles, soit 5.7 M€. Cette recette progresse de façon exponentielle à hauteur de 77 % par rapport à 2014, du fait du volume très important des investissements réalisés en 2013.
 - *Amendes de police* : suite à une hausse de la dotation perçue en 2014 (984 K€), il est proposé d'inscrire la somme de 800 K€ au BP 2015, soit une augmentation de 60 % par rapport au BP 2014.
 - *Taxe d'Aménagement* : elle est caractérisée par une baisse des prévisions par rapport au BP 2014, avec un recul de -13.3 % pour un montant de 1.3 M€ au BP 2015.

- **6.3 M€ de subventions d'investissement et autres recettes diverses** contre 8.7 M€ au BP 2014, soit une diminution de -27 %. Ces recettes comprennent :

- Plusieurs subventions d'investissement versées par nos partenaires pour contribuer au financement de certaines opérations, pour un total de 2.9 M€ soit un recul global en valeur de 4.2 M€. Ces subventions varient d'une année à l'autre dans la mesure où elles sont corrélées à des projets qui eux-mêmes sont différents d'un exercice à un autre.

En 2015, elles sont, entre autres, composées par les subventions versées par l'**Etat** pour 685 K€ (en baisse de -70 %), et par la **Région Ile-de-France** à hauteur de 1,5 M€ dont 1 M€ au titre du PRUS Bel Air.

Il convient de souligner que la Ville ne peut inscrire au Budget Primitif que les recettes qui ont été notifiées par les financeurs.

- La refacturation de travaux pour compte de tiers (insalubrité, murages, périls), avec une recette de 530 K€, contre 760 K€ en 2014. A noter que le même montant est inscrit en dépense au chapitre 45.
- Il faut souligner en 2015 l'inscription d'une recette à caractère non récurrent, dans le cadre de la ZAC Cœur de Ville, à savoir 15,4M€ au chapitre 27 correspondant au remboursement par la SEM Sequano du total des avances de trésorerie antérieurement versées par la Ville. Cette recette de 15,4M€ permet de financer l'inscription exceptionnelle en dépense de la somme de 16,65M€ au chapitre 204, correspondant au versement par la Ville de la participation totale au déficit de cette ZAC, conformément au CRACL 2013 approuvé en conseil municipal en automne 2014. En conséquence, du fait de ces 2 inscriptions à caractère exceptionnel, les montants de dépenses d'investissement et de recettes d'investissement au BP 2015 apparaissent très élevés, parce qu'augmentés d'un volume « comptable » de 15,4M€, qui vient fausser l'analyse.
- De nouvelles recettes supplémentaires dans le cadre des **PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble)** à hauteur de 2.1 M€ au BP 2015, qui correspondent aux participations des constructeurs, contre 1.5 M€ en 2014.
- La prévision **des produits de cessions** est divisé par deux par rapport au Budget Primitif 2014 pour s'établir à la somme de 2.5 M€ (cessions à la Soreqa dans le cadre de la ZAC Fraternité).
- **L'emprunt nécessaire à l'équilibre comptable du budget 2015 s'établira à 24.8 M€** contre 38.8 M€ au BP 2014, soit une diminution de -36 %. A titre de rappel, on notera qu'il s'agit d'un plafond d'autorisation d'emprunter, et que pour limiter le poids de la dette, nous nous efforcerons de calibrer au plus juste et au minimum le volume d'emprunts à mobiliser au cours de l'exercice budgétaire 2015.

Enfin, comme tous les ans, il faut préciser que le budget intègre aussi les mêmes montants en dépenses et en recettes en matière de refinancement de la dette. Il s'agit d'enveloppes permettant des renégociations éventuelles d'emprunts, soit une inscription de 8 M€ au BP 2015.

A ces recettes réelles, il faut ajouter les opérations d'ordre d'un montant de 11.02 M€. Ces opérations représentent l'**autofinancement** de la Ville, parmi lesquelles 2.9 M€ ont été dégagés par la section de fonctionnement pour faire l'objet d'un virement à la section d'investissement.

- **Les dépenses de la section d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 78 M€. Pour affiner ce montant, il convient d'abord d'isoler les enveloppes budgétaires dites « dépenses / recettes » relatives au refinancement de la dette (en cas d'éventuels réaménagements) pour un montant de 8 M€.

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants :

- Le **remboursement du capital de la dette**, qui constitue une dépense obligatoire, s'élèvera en 2015 à 17.8 M€ contre 15.65M€ au BP 2014, soit une augmentation de 13,7%.
- Le **programme d'équipement** prévu au Budget Primitif 2015 permettra à la Ville de répondre aux besoins essentiels des habitants en améliorant leur cadre de vie et en préparant l'avenir. Le montant total des dépenses d'investissement (hors dette) apparaît « facialement » à 52,2M€ au BP 2015 mais, comme souligné précédemment, il convient de retraiter ce montant en retirant les 15,4M€ inscrits exceptionnellement en recette et en dépense relatifs à la ZAC Cœur de Ville. Une fois retirée cette somme de 15,4M€, le programme d'investissement de 2015 s'établit en réalité à 36,8M€ (dépenses totales d'investissement hors dette), soit une baisse de 34% par rapport au BP 2014.

Les axes prioritaires de la politique municipale se traduisent à travers des investissements dans les domaines de l'éducation, de la rénovation des équipements sportifs et du cadre de vie et espaces publics :

- L'enveloppe budgétaire 2015 allouée au secteur de **l'éducation** s'élève à 5.7 M€, dont 2.5 M€ consacrés à la rénovation des établissements scolaires pour que les écoliers bénéficient d'un environnement de qualité. Au sein de cette enveloppe, on notera également les 500 K€ destinés au démarrage du projet de reconstruction de la maternelle Marceau.
- Dans le domaine de la **politique sportive**, l'accent sera mis sur la rénovation et le remise à niveau des installations sportives de la Ville (mises aux normes réglementaires, éclairage, chauffage, sécurité, nouveaux équipements...) pour un montant global de 2 M€, avec des enveloppes de 500 K€ pour le gymnase Doriant, 550 K€ pour la piste du stade Delbert, 350 K€ pour le stade Barran, ainsi qu'une enveloppe de 340 K€ destinés aux autres équipements sportifs de la Ville à laquelle s'ajoutent 240 K€ pour les équipements de loisirs.
- Nos décisions sur l'investissement en termes de **espaces publics et d'amélioration du cadre de vie** aboutissent au BP 2015 à un total de 9,4M€, compte tenu de l'enjeu qu'ils représentent pour le bien-être quotidien de la population montreuilloise. Cette somme importante, qui comprend notamment l'enveloppe consacrée à la résolution des problèmes soulevés lors des arpentages (1 M€), l'enveloppe consacrée aux PEPA et aux travaux sur le PRUS Bel Air pour plus de 1 M€ ainsi que 2M€ pour le PRUS La Noue, vise à répondre aux besoins de l'ensemble des Montreuillois.
- S'y ajoute l'inscription au BP 2015 de 2,3M€ de subvention aux copropriétés pour les **parkings du quartier La Noue**.
- Le montant consacré à l'investissement afin de satisfaire à la modernisation indispensable des **systèmes d'informations et de communication**, s'élève à 2.07 M€ afin de faire évoluer les outils de gestion de l'administration d'une part, et de proposer une nouvelle relation entre la collectivité et les habitants. Il s'agit ainsi pour la collectivité, que cela soit au sein des services ou dans les relations qu'elle entretient avec les usagers, de simplifier, de moderniser, de rationaliser, d'optimiser et d'adapter aux usages nouveaux ses procédures pour offrir des services publics de proximité de qualité qui répondent aux besoins en faisant preuve de réactivité et d'interactivité. Cette politique s'inscrit dans le cadre du schéma directeur porté par la Direction des Systèmes d'Informations et de l'Innovation Numérique.

- Dans le secteur de **l'énergie**, la Ville poursuit sa politique de maîtrise des dépenses d'énergie grâce aux actions entreprises comme l'isolation, les réhabilitations, les sensibilisations... Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une politique éco-responsable pour un budget global d'un montant de 1 M€ en 2015.
- Concernant le **logement**, la Ville poursuivra en 2015 son effort en faveur de la production de logements, en particulier de logement social. La commune participera au financement des opérations de l'OPHM, permettant ainsi de débloquer des aides supplémentaires de l'Etat et d'Action logement.
- Enfin, le programme d'investissement comprend aussi la participation annuelle au déficit de la ZAC Fraternité (versée à la CAEE), les enveloppes dédiées au gros entretien et à la mise en sécurité de tous les bâtiments communaux, les enveloppes d'acquisitions foncières ou encore les matériels nécessaires à l'activité des services.

En conclusion, malgré les difficultés économiques sans précédent, imposées aux collectivités par l'Etat, ce premier budget de la mandature, parvient, à l'issue d'un long travail de préparation, à confirmer les orientations de la nouvelle Municipalité, prises en matière de défense de l'intérêt général, de satisfaction des besoins des Montreuillois-e-s et de réponse à l'objectif de maintien de la qualité du service public local.

Ce budget permet à la Ville de poursuivre les efforts entrepris depuis le début de la mandature afin de permettre à tous les Montreuillois de profiter d'un espace public apaisé, d'une ville dont chacun puisse être fier et qui offre à chacun de ses habitants la possibilité de s'épanouir et de vivre pleinement sa vie sur le territoire.

PROJET DE DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2 ;

Vu la délibération en date du 18 décembre 2014 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relatives au projet de Budget Primitif de l'année 2015 ;

Considérant qu'il y a lieu de voter le Budget Primitif pour l'exercice 2015 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Adopte le Budget Primitif pour l'exercice 2015, présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 257 119 273 euros dont 77 997 514 euros en section d'investissement et 179 121 759 euros en section de fonctionnement, dont le détail est précisé dans le document budgétaire réglementaire.

Article 2 : Autorise le versement des subventions figurant dans l'annexe du document budgétaire (annexe IV B1.7).